



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
27 novembre 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales
de comptabilité et de publication
Trentième session
Genève, 6-8 novembre 2013

**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité et de publication
sur sa trentième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève, du 6 au 8 novembre 2013

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	3
A. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: le guide pratique pour le développement de la comptabilité ISAR-CNUCED: les informations reçues en retour des pays; les enjeux de la mise en valeur des ressources humaines	3
B. Examen des bonnes pratiques en matière de publication par les entreprises d'informations sur la soutenabilité de leurs activités: initiatives d'autorités réglementaires et boursières	4
C. Questions diverses	5
II. Résumé du Président	6
A. Déclarations liminaires	6
B. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises	7
1. Le guide pratique pour le développement de la comptabilité ISAR-CNUCED: les informations reçues en retour des pays	10
2. Les enjeux de la mise en valeur des ressources humaines	13
C. Examen des bonnes pratiques en matière de publication par les entreprises d'informations sur la soutenabilité de leurs activités: initiatives d'autorités réglementaires et boursières	16



D.	Questions diverses	18
1.	Publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise	18
2.	Activités d'autres organisations internationales et régionales.....	18
I.	Questions d'organisation.....	19
A.	Élection du Bureau	19
B.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	19
C.	Résultats de la session	20
D.	Adoption du rapport	20
 Annexes		
I.	Ordre du jour provisoire de la trente et unième session	21
II.	Participation	22

I. Conclusions concertées

A. **Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: le guide pratique pour le développement de la comptabilité ISAR-CNUCED: les informations reçues en retour des pays; les enjeux de la mise en valeur des ressources humaines**

(Point 3 a) et b) de l'ordre du jour)

1. À sa trentième session annuelle, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a souligné que la publication d'informations de qualité par les entreprises jouait un rôle crucial dans l'accélération de la reprise de l'économie mondiale au sortir des récentes crise financière et crise de la dette souveraine. Les décideurs et les dirigeants d'entreprise ont jugé qu'une transparence accrue dans les rapports des sociétés était nécessaire pour regagner la confiance des investisseurs. À cet égard, ils ont fait observer que des normes de comptabilité et de publication internationalement reconnues contribuaient à favoriser les flux internationaux d'investissements et de capitaux. Les participants ont réaffirmé l'importance d'une approche intégrée visant à renforcer les éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises et ont mis l'accent sur la nécessité de disposer de fondements réglementaires et institutionnels solides et de ressources humaines compétentes pour mettre en œuvre et faire appliquer de manière cohérente les normes et codes mondiaux en la matière. Ils ont salué la contribution générale, cohérente et positive que les travaux de l'ISAR avaient apportée au cours des trente dernières années à la promotion de la publication de rapports comparables et fiables dans le monde entier. L'ISAR a été appelé à redoubler d'efforts dans les années qui viennent face aux nouveaux problèmes liés aux pratiques des entreprises en matière de comptabilité et d'information afin de continuer à apporter sa contribution aux objectifs mondiaux de développement axés sur une croissance durable et équitable.

Le guide pratique pour le développement de la comptabilité ISAR-CNUCED: les informations reçues en retour des pays

2. Le Groupe d'experts a réaffirmé que le guide pratique pour le développement de la comptabilité était, pour les États membres, un outil précieux qui les aidait à évaluer leurs dispositifs et leurs moyens réglementaires, institutionnels et humains, ainsi qu'à recenser leurs lacunes par rapport à des normes et codes mondialement reconnus et à élaborer des plans d'action pour les combler. À ce propos, les pays en développement et les pays en transition ayant participé aux expériences pilotes réalisées en 2012-2013 ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts et d'accroître les ressources financières consacrées au renforcement des capacités sur la base des résultats de l'évaluation du guide pratique. Les débats ont aussi fait ressortir que le guide pratique jouait un rôle important en favorisant le dialogue entre les acteurs dans les pays où il était appliqué, en sensibilisant aux bonnes pratiques et aux critères de référence, et en favorisant l'élaboration de plans nationaux d'action. Des représentants se sont félicités des progrès accomplis dans la mise au point du portail en ligne du guide pratique, qui a été officiellement lancé à l'occasion de la trentième session de l'ISAR.

3. Des représentants ont exprimé leur gratitude aux pays qui avaient appliqué le guide pratique avant la trentième session et qui avaient envoyé des informations en retour au Groupe d'experts, à savoir la Belgique, le Brésil, l'Équateur, la Fédération de Russie, le Kenya, les Pays-Bas et l'Ukraine. En conclusion des délibérations sur ce point de l'ordre du

jour, le Groupe d'experts a prié la CNUCED de diffuser le guide pratique plus largement dans le monde. Il a invité les États membres désireux d'évaluer le guide pratique avant la prochaine session à faire part de leur intérêt au secrétariat de la CNUCED. En outre, l'ISAR a demandé au secrétariat de la CNUCED de mener d'autres travaux de recherche et études de cas sur les bonnes pratiques dans les domaines suivants du guide pratique: application, suivi, contrôle du respect et sanctions, afin de favoriser la mise en œuvre de normes internationales pour la publication d'informations de qualité par les entreprises.

Les enjeux de la mise en valeur des ressources humaines

4. En conclusion de leurs délibérations sur le point intitulé «Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: les enjeux de la mise en valeur des ressources humaines», le Groupe d'experts a appelé la CNUCED à continuer de mener des études sur les faits nouveaux, au niveau mondial, qui avaient des incidences sur la formation professionnelle des comptables, notamment le programme de formation publié par la CNUCED, afin de l'actualiser si nécessaire. Il a notamment jugé nécessaire de mettre en place des mécanismes d'application pour favoriser le respect de normes internationales relatives aux compétences et à la formation professionnelles, de suivre des orientations pour la mise en valeur des compétences relationnelles et de sensibiliser à la déontologie professionnelle. Les experts ont aussi salué l'excellente qualité des réunions-débats ainsi que de la note d'information (TD/B/C.II/ISAR/66) établie par le secrétariat de la CNUCED et soumise à leur examen.

5. Le Groupe d'experts a pris note avec préoccupation des difficultés croissantes que les États membres rencontraient dans l'application des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et dans la mise en valeur des ressources humaines nécessaires à leur mise en œuvre. Il a demandé à la CNUCED d'envisager d'insérer l'additif du guide pratique sur les IPSAS dans le texte principal du questionnaire. Des représentants ont appelé la CNUCED à examiner les difficultés liées à l'application des IPSAS et à recommander de bonnes pratiques qui seraient examinées par les États membres.

B. Examen des bonnes pratiques en matière de publication par les entreprises d'informations sur la soutenabilité de leurs activités: initiatives d'autorités réglementaires et boursières

(Point 4 de l'ordre du jour)

6. Le Groupe d'experts a constaté que les travaux que l'ISAR consacrait à l'information financière et non financière jouaient un rôle important dans le cadre plus large du programme de développement des Nations Unies pour une croissance durable et équitable. Il a pris note des recommandations formulées dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, notamment l'objectif 9a concernant la publication de rapports sur la durabilité, qui proposait «qu'à l'avenir, au plus tard en 2030, toutes les grandes entreprises rendent compte de leur impact environnemental et social, ou se justifient si elles ne le font pas». À sa trentième session, le Groupe d'experts a réaffirmé qu'il souscrivait au paragraphe 47 du Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012 («Rio+20»), dans lequel les États membres avaient mis l'accent sur l'importance de la communication, par les entreprises, d'informations sur l'impact environnemental de leurs activités ainsi que sur la nécessité d'élaborer des modèles de meilleures pratiques et de favoriser la publication d'informations dans ce domaine («L'avenir que nous voulons», par. 47). L'ISAR a souhaité la bienvenue aux États membres du «Groupe des amis du paragraphe 47» qui participaient à sa trentième session annuelle.

Il a de nouveau fait observer que, compte tenu de son rôle en tant qu'organisme d'exécution officiel du Document final de Rio+20, le secrétariat de la CNUCED devait prendre des dispositions en matière de publication d'informations sur la durabilité. L'ISAR a aussi demandé de poursuivre sa collaboration avec le Groupe des amis du paragraphe 47 et de lui rendre régulièrement compte de ses activités dans ce domaine.

7. L'ISAR a jugé important de promouvoir une harmonisation de la publication d'informations sur la durabilité entre les États membres, tout en reconnaissant la nécessité de faire preuve de souplesse dans les initiatives adoptées par les décideurs et les autorités boursières. Les délibérations sur ce point de l'ordre du jour se sont appuyées sur une note d'information intitulée «Lignes directrices à l'intention des décideurs et des autorités boursières sur les meilleures pratiques concernant les initiatives en matière de publication d'informations sur la durabilité» (TD/B/C.II/ISAR/67) et établie par le secrétariat de la CNUCED. Des représentants ont salué la qualité de ce document et des réunions-débats organisées et se sont félicités des travaux des membres du Groupe consultatif dont les compétences avaient été mises à profit pour établir ledit document. Le Groupe d'experts a noté que ce document directif donnait en exemple un certain nombre d'initiatives adoptées par des décideurs et des autorités boursières dans différents États membres, que le modèle adopté soit contraignant ou facultatif. Les participants se sont félicités de l'approche utilisée dans ce document directif où étaient pris en considération les quatre principaux éléments (institution, champ d'application, modèle de publication, et conception et mise en œuvre) susceptibles d'aider les décideurs et les autorités boursières à adopter l'initiative la plus appropriée au contexte national.

8. Le Groupe d'experts a aussi pris note de l'évolution récente de l'initiative des bourses de valeurs pour un développement durable, notamment de la déclaration que le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, avait prononcée en juillet 2013 à la Bourse de New York et dans laquelle il appelait les bourses du monde entier à souscrire à cette initiative non contraignante. Les participants ont salué les travaux du secrétariat de la CNUCED consacrés à la coorganisation de cette initiative et ont accueilli avec satisfaction les rapports soumis directement par les bourses qui participaient à l'initiative afin de contribuer à améliorer la publication, par les entreprises, d'informations sur la durabilité de leurs activités. Ils ont aussi prié le secrétariat de la CNUCED de continuer de suivre l'évolution des initiatives de ce type adoptées par des décideurs et des autorités boursières afin d'en rendre compte régulièrement au Groupe d'experts.

9. En conclusion de ses délibérations sur ce point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts a estimé que les lignes directrices donnaient des orientations pratiques facultatives destinées à aider les décideurs et les autorités boursières à évaluer les solutions possibles pour lancer des initiatives relatives à la publication d'informations sur la durabilité. Il a aussi reconnu que ces lignes directrices pouvaient servir de base à l'élaboration de programmes d'assistance technique visant à renforcer les capacités des États membres intéressés par des initiatives de ce type. À ce propos, le Groupe d'experts a demandé à ce que le document directif soit finalisé – en y ajoutant les commentaires des délégations – et largement diffusé en tant que guide technique facultatif.

C. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

10. Le Groupe d'experts a réaffirmé l'importance de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise en vue d'attirer l'investissement et de promouvoir une croissance économique durable et stable. Il a admis que la publication d'informations de qualité dans ce domaine était utile aux décideurs, aux investisseurs et aux autres acteurs.

11. Conformément aux conclusions concertées adoptées à sa vingt-neuvième session, l'ISAR a examiné, à sa trentième session, les résultats d'études de cas consacrées à la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise au Brésil, en Égypte pour la deuxième fois, et dans les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe. Les participants ont aussi été informés de l'évolution de la situation à la Trinité-et-Tobago: il a été considéré que l'étude de cas sur ce pays présentée à la vingt-huitième session avait favorisé la tenue d'un débat directif sur cette question et le renforcement des capacités dans ce domaine. L'ISAR a salué la qualité des études de cas consacrées aux pays et s'est déclaré satisfait d'avoir été informé de l'évolution des activités relatives à la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise à la Trinité-et-Tobago.

12. L'ISAR a constaté que ces études de cas consacrées à la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise – qui utilisaient comme référence les orientations de l'ISAR en la matière – continuaient de donner des informations importantes en vue de faciliter les comparaisons internationales, de mesurer les progrès accomplis dans le temps et de promouvoir la mise en commun de l'expérience acquise par les pays. Les participants se sont félicités de la contribution que ces études pouvaient apporter aux débats directifs et aux activités de renforcement des capacités. Le Groupe d'experts a prié la CNUCED de dispenser une aide technique aux institutions locales qui souhaiteraient elles-mêmes réaliser des études de cas nationales utilisant les critères de l'ISAR relatifs aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise.

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

13. Le Secrétaire général de la CNUCED a souhaité la bienvenue aux représentants venant du monde entier et a considéré que la trentième session annuelle de l'ISAR marquait un tournant historique, faisant observer que celui-ci était l'un des plus anciens groupes d'experts de l'ONU. Il a souligné que l'ISAR apportait une contribution cruciale aux objectifs plus larges de l'Organisation en matière de développement et que la transparence des entreprises jouait un rôle important en vue d'accroître la stabilité financière et de favoriser l'investissement dans les pays en développement et les pays en transition. Il a constaté qu'au fil des ans, l'ISAR avait mis au point un certain nombre de guides et d'outils pratiques sur des éléments essentiels de la publication d'informations par les entreprises, notamment le guide pratique pour le développement de la comptabilité, qui aidait les États membres à définir les domaines d'action prioritaires pour la mise en place d'une infrastructure rationnelle en matière de comptabilité et de publication. Il a mis en garde contre les nombreux obstacles qui persistaient dans ce domaine, faisant observer en particulier que de nombreux pays en développement disposaient de ressources humaines très limitées dans le domaine de la comptabilité pour assurer la publication d'informations financières et non financières. Le Secrétaire général a aussi constaté que l'ISAR avait montré que la comptabilité et la publication d'informations jouaient un rôle fondamental dans l'examen de plusieurs questions relatives à la durabilité des entreprises. Il a fait observer que les États membres collaboraient à la définition d'objectifs de développement durable dans le cadre du programme des Nations Unies pour l'après-2015, constatant que les travaux de l'ISAR contribuaient grandement à la diffusion des instruments nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

14. Dans ses observations liminaires, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a salué la longévité et la productivité du Groupe d'experts, considérant celui-ci comme un modèle pour les autres groupes de travail de l'ONU.

Il a souligné le rôle important que la publication d'informations par les entreprises jouait dans la diffusion des informations dont les investisseurs et les décideurs avaient besoin pour stimuler l'économie et faire face aux enjeux du développement durable. Il a rappelé aux représentants que l'infrastructure de nombreux pays s'efforçait de répondre aux attentes des investisseurs en matière de publication d'informations financières et non financières de qualité par les entreprises. Il a estimé que le renforcement des capacités dans les pays en développement devenait de plus en plus prioritaire au fur et à mesure où les entrées d'investissements étrangers directs y augmentaient. Il a salué les activités de renforcement des capacités de l'ISAR dans ce domaine. Il a aussi fait observer que l'ISAR contribuait depuis plus de vingt ans à la publication d'informations sur la durabilité, l'exemple le plus récent étant les lignes directrices à l'intention des autorités réglementaires et boursières concernant les initiatives relatives à la publication d'informations sur la durabilité. Il a constaté que ce point était bien inscrit à l'ordre du jour des bourses de valeurs et que l'ISAR pouvait jouer un rôle important en répondant aux besoins criants en matière de conseil et de renforcement des capacités dans ce domaine. En conclusion, il a présenté les intervenants de haut niveau.

15. Dans son introduction, le Président nouvellement élu de l'ISAR, à sa trentième session, a remercié la CNUCED et les participants. Il a évoqué la valeur ajoutée, largement reconnue, que l'ISAR apportait grâce à ses activités et à ses outils, tels que le guide pratique pour le développement de la comptabilité ou les lignes directrices sur la gouvernance d'entreprise ou sur la durabilité qui avaient été élaborés par le secrétariat de la CNUCED. Il était d'avis que ces outils et activités continuaient à accroître la capacité des États membres d'évaluer le degré d'application des bonnes pratiques en matière de comptabilité et de publication. L'ISAR a aussi aidé à élaborer des plans d'action afin de moderniser les lois et réglementations nationales en tenant compte des besoins particuliers du pays concerné, et de renforcer les institutions nationales et les capacités au profit de l'ensemble des acteurs.

B. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises

(Point 3 de l'ordre du jour)

16. Les intervenants de haut niveau étaient: le Secrétaire d'État du Ministère de l'économie et des finances du Cambodge, le Vice-Ministre des finances de l'Équateur, un haut représentant du Ministère de l'économie et des finances de la Côte d'Ivoire, le Président du Conseil d'administration de la Fondation des normes internationales d'information financière (IFRS) et le Rapporteur spécial sur la responsabilité sociale des entreprises du Parlement européen. Compte tenu du caractère historique de la trentième session annuelle, les intervenants de haut niveau se sont penchés sur l'évolution institutionnelle et réglementaire constatée au cours des dernières années en matière de publication d'informations par les entreprises, tout en prenant note des progrès notables accomplis ainsi que des difficultés persistantes. Les intervenants ont notamment rendu compte de l'expérience acquise par les pays qui se sont efforcés d'adopter, puis d'appliquer les normes IFRS. Les difficultés d'application des IFRS, surtout dans les pays en développement et les pays en transition, ont été soulignées. Les intervenants ont salué les travaux de l'ISAR dans ce domaine, tout en évoquant en particulier le rôle du guide pratique pour le développement de la comptabilité et la nécessité de renforcer les capacités en matière de comptabilité et de publication d'informations. La publication d'informations non financières, en particulier sur la durabilité, a aussi été jugée importante, notamment du fait de la pertinence des travaux sur cette question dans le cadre d'autres activités du système des Nations Unies telles que la définition de nouveaux objectifs en matière de développement durable après 2015.

17. Au cours de la série de questions-réponses qui a suivi, deux représentants ont demandé où en étaient l'adoption et l'application des IFRS pour les petites et moyennes entreprises (PME). La première question portait sur l'application de ces normes en Équateur et visait à connaître les enseignements qui pouvaient être partagés avec d'autres États membres. La deuxième question concernait l'application de ces normes dans l'Union européenne, l'importance de l'exemple européen pour les pays qui s'efforçaient d'adopter et d'appliquer ces normes étant soulignée. Un autre représentant a mis l'accent sur le rôle notable que jouaient les normes internationales et souhaitait savoir si les adaptations nationales de ces normes posaient un problème dans l'optique de la normalisation internationale. Il a aussi demandé si les IFRS seraient adoptées par le secteur bancaire mondial et approuvées par le Comité de Bâle, sous l'égide de la Banque des règlements internationaux.

18. Le Président a précisé que la deuxième réunion-débat de haut niveau exposerait les vues d'organes internationaux et régionaux sur les progrès accomplis au cours des trente dernières années dans la promotion de la publication d'informations fiables et comparables par les entreprises, sur l'évolution de la publication d'informations financières et non financières et sur les perspectives d'élaborer un ensemble unique de normes de publication d'informations de qualité par les entreprises.

19. Le premier intervenant, représentant la Commission européenne, a souligné que les premières tentatives d'harmoniser les règles comptables remontaient à 1978 et 1983. En 2013, les deux directives adoptées ces années-là avaient été fusionnées dans une nouvelle directive comptable (Directive 2013/34/EU) applicable le 1^{er} juillet 2013. Ce nouveau texte avait pour triple objectif: a) de simplifier et d'harmoniser les obligations des PME en matière de publication d'informations; b) d'accroître la comparabilité et la clarté des rapports financiers; c) d'insérer un nouveau chapitre sur les obligations incombant aux entreprises minières et forestières dans chaque pays, de publier des informations. L'intervenant a aussi évoqué l'existence d'une nouvelle proposition de la Commission visant à rendre obligatoire la publication d'informations non financières dans les rapports annuels de gestion des grandes sociétés cotées. Il a ajouté qu'un rapport évaluant l'application des IFRS serait publié d'ici à la fin de 2014.

20. L'intervenant suivant, représentant la Banque mondiale, a expliqué que son organisation utilisait les rapports de comptabilité et d'audit sur les normes et codes comme des outils diagnostiques. À cet égard, quatre des enseignements les plus précieux et des tendances les plus intéressantes ressortant de ces études étaient les suivants: a) un ensemble complet et équilibré d'incitations relatives aux capacités et institutionnalisées était indispensable à la bonne application des normes internationales; b) une réglementation efficace était nécessaire pour soutenir ces incitations institutionnalisées, mais les normes internationales ne fixaient pas les modalités d'une réglementation efficace; c) les normes internationales n'étaient pas forcément adaptées pour définir les obligations en matière d'information financière qui incombaient à l'ensemble des entreprises, par exemple dans le cas des PME, des microentreprises et des entreprises publiques; d) la pénurie de ressources humaines était un obstacle notable à l'application des normes internationales. L'intervenant a mis l'accent sur les problèmes essentiels à résoudre, par exemple, celui des incohérences entre les normes internationales et le cadre juridique, et l'absence de lien approprié entre l'information financière à caractère général et la publication d'informations destinées aux autorités réglementaires.

21. Le troisième intervenant, représentant la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), a souligné que le manque d'informations financières transparentes et fiables pouvait aboutir à de mauvaises décisions – aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Il a dit que l'IFAC favorisait l'utilisation des IFRS, qui avaient été élaborées par le Conseil international des normes comptables (IASB),

mais que des obstacles restaient à surmonter pour que ces normes soient mondiales. Reconnaissant que le processus de convergence était complexe et associait différents acteurs, il a fait observer que les commissaires aux comptes étaient les plus contrôlés d'entre eux. Il a souligné le rôle que jouait l'IFAC, laquelle exigeait que les organisations comptables professionnelles promeuvent et appuient l'adoption et l'application des IFRS élaborées par l'IASB, ainsi que des normes internationales d'audit élaborées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB). Il a évoqué le rapport sur le développement mondial des organisations comptables professionnelles dans lequel l'IFAC exposait les lacunes et les problèmes qui existaient au niveau mondial.

22. L'intervenant suivant, représentant l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), a reconnu la nécessité de renforcer les capacités et de veiller à l'application cohérente des normes, ainsi que d'examiner les risques liés à l'investissement. Il a dit que l'évolution mondiale allait dans le sens d'un modèle de financement reposant davantage sur les fonds propres du fait des restrictions bancaires. La confiance dans le système étant indispensable, il était nécessaire de la rétablir et de promouvoir la stabilité financière, par exemple en renforçant le contrôle des agences de notation. Il fallait aussi permettre aux marchés de fonctionner. L'intervenant a donné un aperçu des activités de l'OICV, qui consistaient notamment à gérer une base de données mettant en commun la documentation existante et l'expérience acquise en matière d'application des IFRS à l'intention de l'ensemble des membres, à former les investisseurs et à donner à l'IASB des avis reflétant le point de vue des autorités de marchés de capitaux. Enfin, il a dit que l'OICV et la Fondation des IFRS avaient signé un protocole de coopération dans lequel était défini un cadre de normalisation.

23. Un représentant du Conseil de stabilité financière a présenté les objectifs que le G-20 s'était fixés concernant l'amélioration des normes comptables relatives aux instruments financiers, à la consolidation et aux transactions hors bilan. Il fallait que les travaux de convergence entre l'IASB et le Conseil de stabilité financière qui avaient trait à la perte de valeur des prêts aient bien avancé d'ici à la fin de l'année. Il a précisé que le projet de normes comptables relatives aux contrats d'assurance touchait à des questions extrêmement difficiles. Il était urgent d'adopter des normes comptables afin de promouvoir la cohérence. Toutefois, ces normes ne pourraient pas être prêtes avant 2015 au plus tôt. L'intervenant a expliqué que le Conseil de stabilité financière avait formulé des principes et des recommandations sur la divulgation des risques, dont la moitié environ avait été appliquée par les banques.

24. L'intervenant suivant, représentant l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), a expliqué que 17 États étaient membres de son organisation. Celle-ci avait adopté neuf actes uniformes portant sur sept domaines essentiels du développement du secteur privé. Un effort avait été fait pour harmoniser les domaines financier et non financier. L'intervenant a dit qu'il existait trois bourses de valeurs dans les régions concernées, mais que 55 sociétés seulement étaient cotées car la plupart des entreprises étaient des PME ou des microentreprises qui appartenaient parfois au secteur informel. Il a fait observer que dans le texte révisé de l'acte uniforme de l'OHADA sur les normes comptables, les entités d'intérêt public, surtout les sociétés financières, devaient être soumises aux IFRS en plus de devoir établir leurs états financiers sur la base du système comptable révisé de l'OHADA. Enfin, il a souligné que des dispositions étaient prises par l'OHADA, avec l'appui de la Banque mondiale, afin d'améliorer les conditions d'investissement dans les États membres grâce à la formation d'un nombre suffisant d'experts-comptables et à l'amélioration de la qualité de leurs services.

25. Un représentant de l'International Integrated Reporting Committee (IIRC) a souligné qu'une information intégrée aidait à étudier la manière dont une organisation créait de la valeur à court, à moyen et à long terme, et à informer tous les actionnaires de manière

concise de la valeur créée. Selon lui, une information intégrée illustrait la stratégie, les résultats, la gouvernance et les perspectives d'une organisation. Elle donnait un aperçu complet d'une société et permettait aux actionnaires de prendre des décisions en connaissance de cause.

26. Le dernier intervenant, responsable des investissements de Aviva Investors (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), a expliqué que sa société réalisait des investissements responsables à long terme. Aviva procédait à des analyses approfondies et avait donc besoin de rapports financiers et non financiers de qualité. L'intervenant a souligné que la publication d'informations non financières avait été réduite et que, en l'absence de ce type de renseignements, il n'était pas possible de prendre de bonnes décisions susceptibles de créer de la valeur. Il a aussi expliqué que les informations non financières s'étaient multipliées au cours des cinq dernières années, mais que, si elles n'y étaient pas contraintes, les entreprises ne divulguaient pas toutes les informations nécessaires. Aviva s'efforçait d'inciter les gouvernements à mettre en place des cadres «d'application ou d'explication» et à incorporer ce type d'informations dans les objectifs de développement durable. L'intervenant a expliqué que les conditions d'introduction en Bourse pouvaient être utilisées pour encourager la publication de ce type d'informations, et a mis l'accent sur le fait que dans ce domaine, les travaux de la CNUCED visant à donner des orientations et à promouvoir l'initiative des bourses de valeurs pour un développement durable avaient joué un rôle essentiel.

27. Au cours du débat qui a suivi, un participant a demandé davantage d'informations au sujet de la publication d'informations non financières. Un intervenant a répondu qu'en Europe, des obligations minimum existaient en matière d'information, mais que les pays pouvaient aller plus loin. Un autre participant a demandé des éclaircissements sur la manière de définir des normes relatives à la valeur dans l'optique d'une bonne information intégrée. Le représentant du IIRC a estimé que celles-ci devraient être fixées par la société elle-même car l'objectif principal était de créer de la valeur à long terme.

28. Un participant a demandé quelle serait l'approche de l'OICV face aux problèmes de subjectivité et aux agences de notation. Le représentant de l'OICV a répondu que, si elles avaient un rôle à jouer, les agences de notation devaient être réglementées et s'acquitter de leur tâche sans conflit d'intérêt. Il a souligné que l'OICV avait un code de conduite en matière de notation.

29. Le représentant d'un pays a demandé des informations concernant le livre vert de l'Union européenne intitulé «Politiques en matière d'audit: les leçons de la crise». Un intervenant a expliqué que ce document avait été examiné dans le but d'obtenir des audits de grande qualité, d'aborder la question de la rotation des commissaires aux comptes et de définir les services que les commissaires aux comptes pouvaient fournir. L'intervenant a indiqué qu'une liste énumérant les services interdits qui ne pourraient être fournis par le commissaire aux comptes et d'autres services qui pourraient l'être dans une certaine mesure était en cours d'établissement. Le texte de loi final pourrait être prêt en 2014.

**1. Le guide pratique pour le développement de la comptabilité ISAR-CNUCED:
les informations reçues en retour des pays**
(Point 3 a) de l'ordre du jour)

30. La chef du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises a expliqué, dans une brève introduction, le contexte dans lequel s'inscrivait le guide pour le développement de la comptabilité, ses objectifs et la manière dont celui-ci avait été élaboré. Elle a aussi cité les pays qui avaient participé aux expériences pilotes de 2012 et 2013 et a dit qu'une plate-forme électronique était désormais disponible en quatre langues pour les pays qui souhaitaient évaluer le guide.

31. Le premier intervenant, représentant le Brésil, a expliqué que son pays procédait à une expérience pilote pour la deuxième année. Dans l'évaluation de l'année en cours, il avait été possible d'associer des institutions et de dégager un consensus sur les réponses apportées. Le guide avait permis de savoir dans quels domaines les progrès avaient été les plus notables, ce qui était le cas notamment de la publication d'informations financières. Les domaines dans lesquels pouvaient s'appliquer des plans d'action, comme dans celui des capacités humaines, avaient aussi pu être recensés. L'intervenant a expliqué que des améliorations devaient être apportées sur le plan de la formation en développant le discernement et l'esprit critique des professionnels.

32. Un autre intervenant, représentant les Services publics fédéraux de l'économie de la Belgique, a expliqué que pour procéder à l'expérience pilote sur le guide, tous les principaux acteurs de la publication d'informations par les entreprises dans tous les secteurs avaient été réunis dans le cadre de discussions. Il a présenté les grandes lignes de l'infrastructure comptable belge, notamment les aspects juridiques et institutionnels, et a expliqué les procédures suivies en matière de contrôle et de sanctions. Il a aussi donné des précisions sur le code de gouvernance des entreprises et sur la publication d'informations non financières, et a reconnu que la publication d'informations environnementales et sociales par les entreprises pouvait être développée en Belgique.

33. L'intervenante suivante, représentant le Ministère des finances de l'Équateur, a exposé les principales conclusions et résultats de l'évaluation du guide. Elle a appelé l'attention sur les aspects qui avaient besoin d'être améliorés, tels que la coordination entre les acteurs, les obligations minimales dans le domaine de l'éducation et la mise en place nécessaire d'un mécanisme d'agrément des professionnels. Elle a évoqué les activités et les initiatives qui seraient prises pour combler les lacunes recensées. Elle a dit que l'Équateur préférerait que l'additif sur le secteur public soit incorporé dans le corps principal du questionnaire. Elle a souligné que le guide était utile, surtout comme moyen de nouer le dialogue entre le secteur public et le secteur privé et de les sensibiliser. La représentante a indiqué que l'Équateur était disposé à coopérer avec la CNUCED pour combler les lacunes recensées lors de l'application du guide.

34. L'intervenant suivant, représentant les Pays-Bas, a expliqué la manière dont son pays avait évalué le guide. Il a précisé que l'existence d'une institution réunissant les représentants de l'ensemble des principaux acteurs de la chaîne de l'information avait permis de procéder à cette expérience sans recourir à d'autres institutions. Il a communiqué les informations sur l'infrastructure comptable aux Pays-Bas et a précisé que les principaux domaines méritant l'attention étaient le secteur public et la publication d'informations sur l'impact environnemental et social et sur la gouvernance.

35. Une autre intervenante, représentant le Ministère des finances de l'Ukraine, a expliqué que son pays avait adopté les IFRS en 2012 et appliquerait les IPSAS en 2015. Elle a souligné que l'Ukraine avait adapté certaines normes afin de respecter la législation de l'Union européenne. Elle a décrit la stratégie qui avait été adoptée pour appliquer les IFRS et a présenté les résultats préliminaires de l'expérience pilote sur le guide, qui n'était pas encore achevée, et a évoqué les domaines clefs qui méritaient l'attention. Elle a aussi mis l'accent sur la réforme que le secteur public menait pour améliorer la qualité de l'information.

36. Un représentant du Ministère des finances de la Fédération de Russie a présenté les résultats de la deuxième expérience pilote menée dans son pays. Il a souligné que le guide était utile pour évaluer les progrès et dresser un bilan de la situation du pays. Il a précisé quels seraient les domaines d'action, à savoir notamment la publication d'informations non financières, les questions déontologiques et la coordination entre les institutions. Il a aussi donné des informations en retour sur les domaines dans lesquels le guide pouvait être amélioré, et a proposé que la lutte contre le blanchiment de l'argent et la lutte contre la corruption soient également évaluées dans le questionnaire.

37. L'intervenant suivant, représentant le Kenya, a évoqué le degré d'avancement de l'expérience pilote sur le guide pratique qui avait été lancée dans le pays. L'institution chef de file était l'Institute of Certified Public Accountants of Kenya, qui comptait plus de 12 000 membres au Kenya et dans 50 autres pays. L'intervenant a décrit brièvement le cadre économique et financier du Kenya et a dressé le bilan de l'information financière. Il a aussi évoqué la liste des institutions participant à l'évaluation du guide et les modalités d'achèvement du processus.

38. Le dernier intervenant, consultant et ancien partenaire de PricewaterhouseCoopers (Émirats arabes unis), a présenté le point de vue des examinateurs. Il a appelé l'attention sur les obstacles que devaient surmonter les pays pour appliquer pleinement les IFRS, améliorer la comparabilité et examiner les questions relatives aux PME et à la comptabilité du secteur public. Il a jugé nécessaire d'obtenir l'appui des organismes internationaux de normalisation et d'autres organes dans des domaines tels que l'éducation et l'agrément, l'évaluation de la convergence et la formation de consensus. Il a aussi souligné la nécessité de prendre des mesures pour faciliter la coordination aux niveaux national, régional et international.

39. Au cours du débat, un participant, constatant qu'un cadre intégré de publication avait déjà été mis en place au Brésil, souhaitait avoir davantage de renseignements sur la participation du commissaire aux comptes au rapport publié. L'intervenant brésilien a expliqué que les commissaires aux comptes étaient des membres institutionnels du Comité IIRC au Brésil et participaient à la définition et à la mise en place du processus d'assurance.

40. Un autre expert a demandé davantage d'informations sur la manière de rapprocher les règles d'information financière et la législation fiscale. Il souhaitait aussi savoir si l'autorité comptable était indépendante et si les commissaires aux comptes du secteur privé pouvaient contrôler les comptes publics. Comme l'avait suggéré le Ministre belge, le Président du Groupe d'experts a fait observer que cela constituait une question importante pour les États membres dans lesquels un lien étroit existait entre la fiscalité et les rapports financiers. Il a aussi rappelé que ce rapprochement entre les informations fiscales et les informations financières était l'une des raisons pour lesquelles l'Union européenne n'avait pas adopté les IFRS, à ce stade, soit pour les comptes légaux individuels des entreprises, soit pour les PME. Le Président a aussi expliqué que, concernant l'indépendance du commissaire aux comptes et de l'autorité comptable, il existait, dans le cas de la Belgique, un mécanisme unique de vérification des comptes dans la région flamande où le Ministère, le Gouvernement de la région et la Cour des comptes belge exerçaient un contrôle externe sur les activités des entités publiques. En outre, les commissaires aux comptes procédaient à un contrôle légal des états financiers, le contrôle de la Cour des comptes étant axé sur l'utilisation des fonds publics et des subventions et sur l'application des dispositions régissant les marchés publics. Ces acteurs coopéraient et échangeaient des informations confidentielles conformément à la loi.

41. Enfin, un représentant a demandé à l'intervenant brésilien des conseils sur la manière d'appliquer les normes internationales dans un pays en développement. L'intervenant brésilien a répondu qu'il n'existait pas de règle générale convenant à tous les pays. Dans le cas du Brésil, un organe national de normalisation comptable avait été créé trois ans avant l'adoption des IFRS. L'intervenant a aussi recommandé aux pays d'adopter les normes et codes de publication d'informations par les entreprises, au lieu de les adapter, et a ajouté que la question de la comptabilité ne devait pas être examinée uniquement par les comptables, mais que les autorités réglementaires et les autres acteurs devaient y être associés. Au Brésil, par exemple, des universitaires, des économistes et des juristes siégeaient au comité compétent. En conclusion, l'intervenant a précisé que l'existence d'un consensus était essentielle dans le processus d'application.

2. Les enjeux de la mise en valeur des ressources humaines

(Point 3 b))

42. L'examen de ce point a commencé par une introduction du secrétariat de la CNUCED. Les observations formulées avaient trait au pilier des capacités humaines du guide pratique pour le développement de la comptabilité, comme l'avaient demandé les États membres à l'issue des délibérations de la vingt-neuvième session de l'ISAR. L'exposé était plus précisément axé sur la note thématique établie et distribuée par le secrétariat de la CNUCED sous la cote TD/B/C.II/ISAR/66. Les délibérations sur ce point avaient mis en évidence les tendances de la publication d'informations par les entreprises et leur impact sur la qualité de ces informations. Des observations précises avaient été formulées sur l'adoption des normes comptables dans le monde. Les débats avaient aussi illustré les principaux enjeux de la mise en valeur des ressources humaines dans plusieurs juridictions.

43. Puis, le Président du Conseil des normes internationales de la formation comptable (IAESB) a fait un exposé sur les incidences des normes internationales de formation (IES). Il a évoqué en particulier deux publications de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) intitulées *Des compétences meilleures pour des emplois meilleurs et une vie meilleure: Une approche stratégique des politiques sur les compétences* (2012) et *Perspectives sur les compétences* (2013), dont il ressortait, en résumé, que l'évolution de la situation du marché du travail exigeait que les professionnels acquièrent, outre la maîtrise des compétences propres à leurs fonctions, des compétences en matière de traitement de l'information et des compétences génériques. L'intervenant a aussi mentionné le rapport sur le développement mondial des organisations comptables professionnelles (2013) publié dans le cadre du Mémorandum d'accord visant à renforcer la comptabilité et à améliorer la collaboration (MOSAIC). Il y était constaté que de nombreuses organisations comptables professionnelles n'avaient pas de système de certification conforme aux IES. Celles-ci visaient à définir les connaissances, les compétences, les valeurs, la déontologie et le comportement professionnels des experts-comptables; à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par le biais de la formation continue; à faciliter la mobilité mondiale des experts-comptables; à réduire les disparités internationales dans les compétences et tâches requises des experts-comptables; et à établir des critères internationaux de référence permettant aux organes membres de l'IFAC d'établir des comparaisons. En outre, l'intervenant a présenté les grandes lignes des deux domaines couverts par les IES, à savoir l'acquisition initiale des compétences professionnelles (IES 1 à 6) et la formation professionnelle continue (IES 7 et 8).

44. L'intervenant a aussi rendu compte des incidences des IES sur l'élaboration du programme d'enseignement, en précisant que les normes IES 2 et 4 définissaient le contenu des programmes de formation comptable professionnelle. En conclusion, il a dit que les IES avaient un impact sur le renforcement des capacités humaines en validant une approche de l'apprentissage et de la mise en valeur fondée sur les compétences, en définissant les obligations et les rôles des acteurs du processus d'enseignement, et en donnant la possibilité aux membres de l'IFAC d'établir des comparaisons avec les critères de référence.

45. Une délégation a demandé si l'IAESB avait fixé une échéance pour la réévaluation du programme de formation comptable des membres de l'IFAC. Une autre délégation a demandé l'aide de l'IAESB pour ses programmes d'enseignement. Le représentant de l'IAESB a répondu que le Conseil n'avait pas défini de délai précis pour la réévaluation des programmes de formation comptable des membres de l'IFAC. Il a néanmoins précisé que l'IAESB encourageait ses membres à revoir en permanence leurs programmes afin de veiller à ce que ceux-ci soient conformes aux normes.

46. Au cours de l'exposé qui a suivi, le représentant de l'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA) a mis l'accent sur le programme d'enseignement initial des normes comptables nationales dispensé par l'ACCA et sur la volonté de celle-ci de

développer la capacité des auteurs des états financiers d'établir des rapports financiers de qualité. Il a estimé que pour surmonter les difficultés liées à l'application des normes internationales de publication, il fallait disposer de l'appui des autorités réglementaires et institutionnelles et disposer de ressources.

47. Le représentant de l'ACCA a ensuite mis en évidence certains des obstacles à l'adoption et à l'application des IFRS en Afrique subsaharienne. Il s'agissait notamment de la pénurie de professionnels suffisamment qualifiés capables d'établir des rapports de qualité – les rares experts disponibles trouvaient généralement le secteur privé plus attrayant – et l'absence de liens entre l'enseignement universitaire et les critères internationaux de référence. L'intervenant a souligné que l'ACCA continuerait à travailler avec les universités dispensant un enseignement comptable afin de les aider à élaborer un programme qui permette aux diplômés d'être exemptés de certaines matières enseignées par l'ACCA.

48. L'intervenant a donné un aperçu d'autres activités de mise en valeur des ressources humaines menées par l'Association, consistant notamment à échanger les meilleures pratiques dans le cadre d'un mentorat visant à aider les organisations comptables professionnelles à mettre en place des structures de gouvernance et de réglementation; à organiser des conférences de formation de formateurs et d'apprentissage destinées à renforcer les capacités des établissements locaux d'enseignement; à associer les comptables aux niveaux pertinents dans les cadres nationaux de qualification; à favoriser le rôle et la contribution des experts-comptables au développement national de la profession; et à aider les étudiants africains.

49. Le représentant du projet de contenu commun a exposé en détail l'harmonisation des IES qui a suivi leur diffusion mondiale. Dans son exposé, il a donné un aperçu des thèmes relatifs à la publication d'informations par les entreprises et aux ressources humaines de celles-ci, aux institutions membres/participant au projet, au contexte du projet et aux avantages découlant d'un contenu commun. L'intervenant est parti de l'hypothèse que la qualité des informations publiées par les entreprises dépendait non seulement des normes, mais aussi des auteurs des rapports, d'où la nécessité de dispenser un enseignement et une formation de qualité. Il a ensuite expliqué que l'objectif du projet était de concevoir, de préserver et d'unifier les critères de référence d'un enseignement de qualité en matière d'audit et de comptabilité qui se traduirait par des qualifications nationales répondant aux enjeux de la mondialisation et aux besoins des divers acteurs. Afin d'atteindre son objectif, le projet de contenu commun visait à harmoniser les systèmes éducatifs. L'intervenant a précisé que des obstacles existaient dans de nombreuses juridictions, mais que ceux-ci pourraient être surmontés. Il a ensuite donné un aperçu des effets bénéfiques du projet de contenu commun, dont le plus important était la contribution que celui-ci apportait à une information financière et une vérification des comptes de qualité au niveau mondial. Il a constaté que le cadre de qualifications aidait les commissaires aux comptes à mettre en pratique leurs compétences et que le système de contrôle du respect des normes garantissait une harmonisation qui n'existait pas seulement sur le papier, mais qui était bien réelle. Enfin, il était d'avis qu'une supervision indépendante permettait de garantir que le système de contrôle du respect des normes était appliqué de manière juste.

50. Une délégation a pris note des travaux du projet de contenu commun et a demandé s'il était envisagé de lancer des modèles métriques afin que l'on puisse mieux comparer les résultats en matière de qualité et les résultats du processus d'apprentissage. Le représentant du projet de contenu commun a répondu que la mise en place de modèles métriques n'était pas envisagée. La même délégation s'est également interrogée sur l'utilité des normes internationales lorsque les parties prenantes, les actionnaires et les membres des conseils d'administration ne pouvaient pas les lire. L'intervenant a répondu que l'objectif de son organisation était d'élaborer des normes de formation et a renvoyé la question posée aux établissements de gouvernance des entreprises.

51. L'exposé suivant, présenté par le représentant de PricewaterhouseCoopers, également membre du comité de politique publique des six plus grands cabinets d'experts-comptables, a été consacré aux tendances mondiales de la profession comptable et à leurs incidences sur la formation des comptables dans le monde entier. Le représentant a fait observer que les compétences étaient une condition préalable à des audits de qualité. En outre, pour qu'ils puissent gérer les risques de manière efficace, les cabinets d'experts-comptables devaient attirer, conserver et employer des comptables et des commissaires aux comptes très qualifiés. Le représentant a aussi évoqué la grave pénurie de comptables très qualifiés possédant les compétences requises qui existait dans le monde entier. Il a aussi mis l'accent sur la contribution essentielle des organisations comptables professionnelles à la consolidation de la profession.

52. L'intervenant a souligné le rôle joué par PricewaterhouseCoopers dans le domaine considéré. Le cabinet utilisait les tendances évoquées plus haut pour garantir le bien-fondé et la qualité de ses audits. Les cabinets membres de PricewaterhouseCoopers occupaient une place de premier plan dans les organisations comptables professionnelles et détachaient même du personnel auprès d'organismes publics. L'intervenant a aussi dit que PricewaterhouseCoopers était un cabinet mondial qui coopérait avec des organisations régionales et internationales afin d'échanger les meilleures pratiques en matière de mise en valeur des capacités humaines.

53. Une délégation a évoqué la pénurie de compétences et a demandé si la situation politique et économique de l'Afrique aggravait cette situation. Elle souhaitait aussi savoir si la rotation des commissaires aux comptes était une pratique viable. L'intervenant a répondu que la coopération avec les organisations comptables professionnelles était l'un des moyens d'accroître les capacités de ces dernières dans des régions du monde où la situation économique et politique était différente. Cette stratégie produisait des résultats non seulement en Afrique, mais aussi dans de nombreuses autres régions du monde. L'intervenant a précisé que, au-delà de la question de la rotation des commissaires aux comptes, la solution était de dispenser une formation et un enseignement produisant des professionnels compétents.

54. L'exposé suivant a été présenté par le représentant de l'Institute of Singapore Chartered Accountants. L'intervenant a rendu compte de l'évolution de la profession comptable dans les pays affiliés à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Il s'est inspiré en particulier de données comparant le produit intérieur brut des pays de l'ASEAN, leur population ainsi que le nombre de membres des différentes organisations comptables de la région. Il a fait observer que les pays de l'ASEAN connaissaient des situations diverses et a évoqué les principaux obstacles à la publication d'informations par les entreprises de la région, notamment la pénurie de ressources financières et humaines, l'obstacle de la langue et la nécessité d'une harmonisation avec les normes internationales.

55. L'intervenant a ensuite expliqué quelle était la situation à Singapour, en décrivant dans les grandes lignes la manière dont on s'y efforçait de combler les lacunes en matière de ressources humaines, c'est-à-dire grâce à la formation professionnelle continue, à un enseignement supérieur de haut niveau et à la coordination des efforts visant à développer le secteur de la comptabilité. L'intervenant a aussi évoqué les efforts régionaux déployés par la Fédération des comptables de l'ASEAN afin de remédier à ces problèmes en collaborant avec les organisations régionales et internationales compétentes, et en promouvant le mentorat des organisations comptables professionnelles, le renforcement de leurs capacités et l'échange de connaissances.

56. Avant d'ouvrir le débat aux participants, le Président a demandé à l'un des représentants du Corporate Governance Institute des Caraïbes de répondre à la question posée précédemment par une délégation au sujet de la sensibilisation d'autres acteurs de la

chaîne de publication d'informations par les entreprises. Le représentant a estimé qu'une collaboration interdisciplinaire aiderait à renforcer les capacités en vue d'améliorer la gouvernance d'entreprise.

57. Au cours de la série de questions-réponses, le représentant d'une organisation internationale spécialisée a pris note de l'utilité du guide pour le développement de la comptabilité et de la nécessité de dispenser une formation aux IFRS dans de nombreux États membres. Il a demandé à l'ISAR de consacrer sa session suivante à la comptabilité publique en raison de la crise de la dette souveraine. Il a appelé en particulier à ce que davantage de ressources soient allouées à la formation de formateurs.

58. Une autre délégation a souhaité avoir de plus amples renseignements sur la collaboration au renforcement des capacités instaurée entre des cabinets mondiaux tels que PricewaterhouseCoopers et des organisations comptables professionnelles.

59. Une délégation a évoqué les audits conjoints et la séparation des fonctions d'audit et de consultant dans les cabinets d'audit. Dans la dernière série de questions, une délégation a demandé s'il serait possible d'élaborer des orientations sur la formation des comptables aux compétences relationnelles, tandis qu'une autre voulait savoir si la lutte contre la corruption et la formation à la déontologie professionnelle pouvaient être intégrées dans les IES. Le représentant de l'IAESB a répondu que la formation aux compétences relationnelles ferait partie intégrante des résultats de l'apprentissage. Un autre intervenant a dit que les règles d'indépendance des commissaires aux comptes qui étaient déjà appliquées dans les réseaux d'audit évitaient tout conflit d'intérêts potentiel avec les entités auditées.

60. En conclusion de la réunion-débat, le représentant de l'Institute of Singapore Chartered Accountants a dit que pour réduire au minimum les manquements déontologiques dans la profession comptable, il était essentiel que les organismes chargés de faire respecter la législation soient efficaces.

C. Examen des bonnes pratiques en matière de publication par les entreprises d'informations sur la soutenabilité de leurs activités: initiatives d'autorités réglementaires et boursières

(Point 4 de l'ordre du jour)

61. Les délibérations sur ce point de l'ordre du jour ont commencé par une introduction du secrétariat de la CNUCED, qui comportait des renseignements généraux sur les débats et les conclusions concertées de la vingt-neuvième session de l'ISAR, ainsi que des données actualisées sur le cadre plus large du système des Nations Unies dans lequel s'intègrent les travaux de l'ISAR. Ont notamment été évoqués les travaux en cours sur le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable organisée en 2012, sur le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 publié en 2013 et sur l'évolution récente de l'initiative des bourses de valeurs pour un développement durable. Le résumé général illustre l'intérêt profond des États membres pour la publication d'informations sur la durabilité et le mandat en cours de la CNUCED dans ce domaine. Le secrétariat a aussi donné un aperçu de la note intitulée «Lignes directrices à l'intention des décideurs et des autorités boursières sur les meilleures pratiques concernant les initiatives en matière de publication d'informations sur la durabilité» (TD/B/C.II/ISAR/67), et a présenté un groupe d'intervenants spécialisés dans la publication d'informations sur la durabilité qui participaient à des initiatives dans ce domaine, notamment un investisseur, un analyste financier, un normalisateur, un haut responsable d'une autorité des marchés boursiers, des représentants de deux bourses de valeurs et un membre de la profession comptable.

62. Le premier intervenant était à la fois le Président du Groupe consultatif qui avait établi la note thématique et un représentant d'Aviva Investors. Il a expliqué plus en détails le processus de consultation qui avait présidé à l'établissement de la note thématique et la manière dont les lignes directrices contribuaient à répondre aux attentes des investisseurs en matière d'information. Le deuxième intervenant, qui était un analyste financier ayant participé à l'élaboration de la note thématique dans le cadre du Groupe consultatif, a résumé en détail les principaux aspects des lignes directrices facultatives. Ce document conseillait aux décideurs et aux autorités boursières de se poser un certain nombre de questions susceptibles de les aider à concevoir une initiative relative à la publication d'informations sur la durabilité.

63. Un intervenant représentant la Global Reporting Initiative a appelé l'attention sur les travaux complémentaires de son organisation dans ce domaine (en particulier le rapport 2013 intitulé «Carrots and Sticks») et a estimé que les lignes directrices de l'ISAR, qu'il approuvait, étaient un document utile pour répondre à l'intérêt que suscitait cette question auprès des autorités boursières et réglementaires. Puis, un haut responsable des autorités réglementaires françaises a présenté un résumé concis de l'expérience considérable acquise par son pays dans le domaine des initiatives contraignantes de publication d'informations sur la durabilité et a appelé l'attention sur les enseignements importants qui en avaient été tirés. Il a aussi approuvé les lignes directrices de l'ISAR, en ajoutant que celles-ci étaient conformes à bon nombre d'enseignements tirés de l'expérience française. Les représentants de bourses de valeurs du Brésil et de l'Afrique du Sud ont aussi évoqué leur expérience concernant ce type d'initiatives, illustrant deux approches qui étaient différentes mais qui fonctionnaient bien dans le contexte local. Les bourses en question avaient également participé au Groupe consultatif qui avait établi les lignes directrices et étaient pleinement favorables à ce que d'autres bourses intéressées par la mise en place d'une initiative dans le domaine considéré s'en inspirent. La dernière intervenante, qui était une ancienne Présidente de l'ISAR et une spécialiste de longue date du sujet traité, représentait la profession comptable. Elle a rappelé que les travaux de l'ISAR sur cette question remontaient au début des années 1990, période pendant laquelle celui-ci avait commencé à examiner les questions relatives à la comptabilité et à l'information environnementales. Elle a mis l'accent sur le rôle important que l'ISAR, dont les travaux restaient à «l'avant-garde», jouait dans ce domaine. Elle a constaté que la publication d'informations sur la durabilité était une préoccupation centrale et s'est félicitée que les lignes directrices de l'ISAR donnent les conseils pratiques aux autorités boursières et aux décideurs.

64. Au cours du débat avec les intervenants, les représentants ont soulevé un certain nombre de questions. Un représentant a demandé si les bourses de valeurs de pays développés avaient lancé autant d'initiatives en matière de publication d'informations sur la durabilité que celles des pays en développement. Il a été constaté que si les bourses des seconds jouaient un rôle de premier plan dans ce domaine, les plus grandes bourses des premiers étaient nombreuses à avoir pris des dispositions. Un autre représentant a demandé si les conseils formulés dans les lignes directrices valaient aussi bien pour les sociétés cotées que pour les sociétés non cotées. Les intervenants ont reconnu que cette question était importante et ont expliqué que les lignes directrices portaient sur les initiatives visant aussi bien les sociétés cotées que les sociétés non cotées. Un certain nombre de questions ont évoqué la nécessité non seulement de publier davantage d'informations, mais aussi d'en améliorer la qualité. Les intervenants ont examiné l'expérience acquise en vue d'améliorer la qualité de l'information et de concilier la nécessité de publier des informations de qualité et celle d'éviter de faire peser une charge excessive sur les entreprises. Un représentant a souligné que les initiatives facultatives étaient utiles; deux organisations de recherche présentes ont mis en avant les travaux qu'elles avaient récemment menés sur les initiatives boursières, aussi bien facultatives que contraignantes. Un représentant du Groupe des amis du paragraphe 47, groupe intergouvernemental s'occupant de la publication d'informations sur la durabilité, a informé les experts de l'ISAR de ses travaux et a invité d'autres gouvernements intéressés à rejoindre le Groupe.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise

65. Les délibérations consacrées à ce point de l'ordre du jour ont commencé par un examen des travaux récemment menés par la CNUCED dans le domaine de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise, qui continuaient d'intéresser l'ISAR. Après une brève introduction du secrétariat de la CNUCED, trois intervenants ont présenté des études de cas sur des pays ou ont donné des informations à jour sur de précédentes études de cas, en fonction des critères de référence de l'ISAR en matière de bonnes pratiques relatives à la publication d'informations sur la gouvernance des entreprises. De nouvelles études de cas ont été présentées sur la formation au Brésil, en Égypte et dans les pays membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe. Dans le cas de l'Égypte, il s'agissait de la deuxième étude de cas menée, la première ayant été présentée à l'ISAR en 2007. Un autre intervenant a donné des informations récentes sur l'évolution de la gouvernance d'entreprise dans les Caraïbes, en prenant note de la création du Caribbean Corporate Governance Institute, à l'issue de discussions régionales faisant suite à l'étude de référence que l'ISAR avait consacrée à la Trinité-et-Tobago en 2011 sur cette question. Les participants ont salué les études réalisées et ont posé des questions sur des éléments précis de chacune d'entre elles et sur la manière dont d'autres pays pourraient les utiliser.

2. Activités d'autres organisations internationales et régionales

66. Un représentant de l'IFAC a présenté le premier exposé de cette deuxième réunion-débat. Les activités de cet organe international consistaient à aider les comptables du monde entier à améliorer la qualité de leurs services et à renforcer leurs capacités, à s'exprimer en leur nom et à établir des normes. Le représentant a ainsi conclu que l'IFAC s'employait à renforcer l'indépendance du processus de normalisation et a souligné que l'objectif de l'IFAC était de sauvegarder l'indépendance des conseils de normalisation.

67. L'exposé suivant, présenté par le représentant de l'IAASB, a été consacré aux propositions de modification du rapport du commissaire aux comptes. Y étaient également présentés les avantages attendus des modifications de la structure du rapport ainsi que les problèmes liés à leur application. Toutes les modifications proposées étaient contenues dans le projet de publication de l'IAASB intitulé *Reporting on Audited Financial Statements: Proposed New and Revised International Standards on Auditing (ISAs)* (2013), qui tenait compte de l'évolution des conditions dans lesquelles se déroulaient les audits. Une délégation a demandé pourquoi le rapport du commissaire aux comptes était signé par le partenaire, au lieu de l'être par l'entreprise. L'intervenant a répondu que cela n'était pas une pratique courante dans la plupart des juridictions, mais que les informations reçues en retour des autorités réglementaires laissaient penser que la signature du rapport du commissaire aux comptes par les partenaires apportait de la clarté et améliorait la qualité de ce rapport.

68. Un représentant du Global Reporting Initiative Committee a ensuite pris la parole et a fait un exposé sur la quatrième et nouvelle version des directives pour l'établissement de rapports sur la durabilité. Celles-ci portaient sur le principe de l'importance relative: seules les informations essentielles pour les entreprises et les parties prenantes étaient divulguées. Le représentant a aussi évoqué dans son exposé les règles d'information nouvelles et révisées, la publication d'informations sectorielles et la conformité avec d'autres cadres, tout en rendant compte de nouvelles sections et de nouvelles informations figurant dans le cadre de publication.

69. Au cours de la série de questions-réponses, une délégation a remis en cause le rôle de l'IFAC dans la prolifération des normes et a demandé instamment que celles-ci soient rationalisées. Une autre délégation souhaitait savoir si l'IFAC établissait des normes pour des organisations privées et les approuvait, et si l'IFAC elle-même était un organisme de normalisation. La même délégation a aussi posé des questions sur le bien-fondé de la diffusion publique du rapport du commissaire aux comptes et sur les modifications proposées à la structure de ce rapport.

70. Le représentant de l'IFAC a expliqué que sa fédération facilitait et appuyait les travaux des organes indépendants de normalisation, mais qu'elle n'en était pas un. Quant à savoir si les rapports des commissaires aux comptes devraient être publiés, l'intervenant a renvoyé cette question au représentant de l'IAASB présent. La nouvelle proposition aboutirait à établir un rapport plus long qui serait publiquement accessible afin de promouvoir la transparence du processus d'audit.

71. Une délégation a demandé si l'IAASB ou l'IFAC examinait la question de la rotation obligatoire des commissaires aux comptes ainsi que celle de la supervision et du contrôle des audits. Le représentant de l'IFAC a répondu que sa fédération participait aux discussions sur la rotation obligatoire des commissaires aux comptes, mais n'envisageait pas de publier des directives sur la supervision des audits. Le représentant de l'IAASB a renvoyé les participants au projet de publication qui devait être examiné par son organisation.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

72. À sa sous-séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a élu le Bureau ci-après:

Président: M. David Szafran (Belgique);
Vice-Président-Rapporteur: M. Yugui Chen (Chine).

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

73. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a aussi adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/C.II/ISAR/65. L'ordre du jour se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises:
 - a) Le guide pratique pour le développement de la comptabilité ISAR-CNUCED: les informations reçues en retour des pays;
 - b) Les enjeux de la mise en valeur des ressources humaines.

4. Examen des bonnes pratiques en matière de publication par les entreprises d'informations sur la soutenabilité de leurs activités: initiatives d'autorités réglementaires et boursières.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente et unième session.
7. Adoption du rapport.

C. Résultats de la session

74. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 8 novembre 2013, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a adopté ses conclusions concertées (voir le chapitre I) et a décidé que le Président résumerait les discussions informelles (voir le chapitre II). Il a aussi approuvé l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session de l'ISAR (voir l'annexe I).

D. Adoption du rapport

(Point 7 de l'ordre du jour)

75. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la session.

Annexes

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la trente et unième session

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: les bonnes pratiques en matière de suivi et d'application et les mécanismes de contrôle du respect des normes.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session.
6. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session:

Allemagne	Kazakhstan
Angola	Kenya
Arabie saoudite	Koweït
Argentine	Lesotho
Azerbaïdjan	Liban
Bangladesh	Lituanie
Barbade	Madagascar
Bélarus	Malawi
Belgique	Malte
Bénin	Maroc
Brésil	Mexique
Brunéi Darussalam	Nigéria
Burkina Faso	Oman
Cambodge	Ouganda
Chine	Panama
Chypre	Philippines
Colombie	Portugal
Congo	République démocratique du Congo
Côte d'Ivoire	République dominicaine
Croatie	République populaire démocratique de Corée
Équateur	Seychelles
Espagne	Soudan
Fédération de Russie	Sri Lanka
France	Thaïlande
Gabon	Trinité-et-Tobago
Gambie	Ukraine
Haïti	Venezuela (République bolivarienne du)
Hongrie	Zambie
Inde	Zimbabwe

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest;

Organisation de coopération islamique;

Union européenne.

3. Les organismes, organes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

Programme des Nations Unies pour l'environnement.

* Cette liste comprend les participants inscrits. La liste des participants porte la cote TD/B/C.II/ISAR/INF.6.

4. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la session:
Banque mondiale;
Organisation mondiale du commerce.
 5. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la session:
Catégorie générale:
Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies.
-